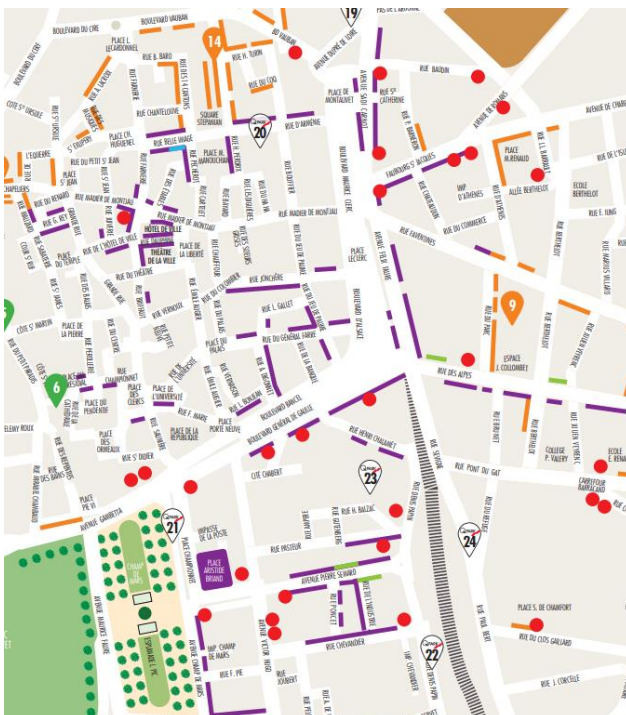


Le stationnement facilité pour les véhicules propres

A compter d'aujourd'hui et suite à une délibération votée lors du conseil municipal du 29 mars dernier, les véhicules propres bénéficient d'une **gratuité de stationnement d'une heure par jour en zone violette, située dans le centre-ville** (cf plan ci-dessous), sachant que ces véhicules disposent déjà de 2h gratuites sur les places dédiées leur permettant de se recharger.

Les véhicules concernés par cette mesure sont de deux types : **les voitures électriques qui n'émettent aucun gaz ni particules lors de leurs déplacements et les voitures hybrides rechargeables** dont l'autonomie en mode électrique répond aux besoins des usagers en cycle urbain (type d'énergie du certificat d'immatriculation : EE – EL – EM).

De cette manière et à son niveau, la Ville entend encourager l'utilisation de véhicules peu polluants dans le cadre de son engagement en faveur de la **transition écologique** et affirmer son soutien à la recherche de **solutions innovantes et durables, en matière de mobilité** notamment.



CONTACT PRESSE : Émilie Gay
06 28 79 81 45 – emilie.gay@mairie-valence.fr